



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

Division du 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Karine BISTER

Cheffe de Division

Laurence DENOUAL

Gestionnaire

ce.35div1aff@ac-rennes.fr

Kevin SAK

Gestionnaire

ce.35div1remp@ac-rennes.fr

Cellule mobilité

02.99.25.35.01.

1 Quai Dujardin - CS 73145
35031 RENNES Cedex

Rennes, le 18 mars 2021

L'Inspecteur d'académie,
Directeur Académique des services départementaux
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine
à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles
(pour attribution)

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
en charge du premier degré
(pour information)

Objet : Mobilité des enseignants du Premier degré – Phase intra départementale Rentrée scolaire 2021.
Recrutement sur postes à profil – CPC et CPD -

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 13-11-2020 (MENH2030236X) parue au B.O spécial n°10 du 16 novembre 2020 ;

- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 08-02-2021 parue sur TOUTATICE / Ressources administratives.

En application des dispositions visées en référence, je vous informe de la mise en place d'une procédure spécifique à la rentrée 2021 pour le recrutement des conseillers pédagogiques du département.

L'importance des missions confiées aux titulaires de ces emplois et le contexte d'exercice exigeant dans lequel elles sont assurées justifient que ces postes fassent l'objet de modalités de recrutement hors barème afin que l'adéquation entre le profil des postes et les candidats retenus soit optimale.

La procédure qui suit est complémentaire de la saisie des vœux que vous devrez également formuler au moment des opérations classiques de mobilité (serveur informatique SIAM).

Les conseillers pédagogiques de circonscription et les conseillers départementaux déjà en poste doivent candidater par cette même procédure pour solliciter un autre poste de CPC ou CPD.

I – Conditions d'examen des candidatures

Ces postes à profil sont ouverts aux enseignants titulaires :

- détenteurs d'un CAFIPEMF ;
- admissibles au CAFIPEMF ;
- non certifiés.

L'ensemble des candidats, détenteurs ou pas du CAFIPEMF, seront reçus en entretien par une commission selon des modalités précisées ci-dessous.

a) La commission est composée de :

- L'adjoint au DASEN pour le 1er degré ou son(sa) représentant(e)
- Un(e) inspecteur(trice) de l'éducation nationale de circonscription

Et selon

- Un(e) conseiller(e) pédagogique en titre pour les postes de CPC ;
- L'inspecteur(trice) porteur de la mission pour les postes de CPD

b) Contenu et durée de l'entretien :

Plusieurs situations sont à considérer :

Candidature à un poste de CPC

- vous êtes actuellement CPC en poste à titre définitif et vous postulez à un ou des poste(s) de conseiller pédagogique pour changer de circonscription, vous serez convoqué(e) à un entretien d'une durée minimum de 20 minutes devant la commission qui s'assurera de l'adéquation de votre candidature aux poste(s) visé(s). La durée de l'entretien est portée à 30 minutes en cas de candidatures multiples sur des postes de CPC.

- vous êtes actuellement CPC faisant-fonction mais vous n'avez pas été entendu(e) par la commission lors du mouvement 2020 et vous postulez au poste de conseiller pédagogique de votre circonscription et/ou à d'autres postes de CPC, vous serez alors convoqué(e) à un entretien d'une durée de 20 minutes devant la commission qui appréciera votre aptitude à exercer la fonction de conseiller(e) pédagogique à titre provisoire. Cette commission s'assurera également de l'adéquation de votre candidature au(x) poste(s) visé(s). La durée de l'entretien est portée à 30 minutes en cas de candidatures multiples sur des postes de CPC.

- vous n'avez pas exercé sur ce type de fonction vous postulez à un ou des postes de conseiller pédagogique de circonscription, vous serez alors convoqué(e) à un entretien d'une durée de 30 minutes devant la commission qui appréciera votre aptitude à exercer la fonction de conseiller(e) pédagogique. Cette commission s'assurera également de l'adéquation de votre candidature au(x) poste(s) visé(s). La durée de l'entretien est portée à 40 minutes en cas de candidatures multiples sur des postes de CPC.

Candidature à un poste de CPD

- vous postulez à un ou des poste(s) de conseiller pédagogique départemental, vous serez convoqué(e) à un entretien d'une durée de 30 minutes devant la commission qui appréciera votre aptitude à exercer la mission sollicitée.

c) Nomination :

Là également plusieurs situations sont à considérer :

Candidat titulaire du CAFIPEMF

Les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue des travaux de la commission d'entretien seront affecté(e)s à titre définitif sur les postes sollicités quelle que soit la spécialité du CAFIPEMF qu'ils détiennent.

Candidat admissible au CAFIPEMF

Les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue des travaux de la commission d'entretien seront affecté(e)s :

- à l'année sur cette mission (modalité d'affectation « AFA ») tout en conservant le bénéfice du poste d'origine ;

- ou à titre provisoire pour l'année scolaire s'ils n'occupent pas de poste à titre définitif.

La nomination sur le poste de CPC deviendra définitive l'année scolaire qui suit l'obtention du CAFIPEMF et ce sans que le candidat ait besoin de participer au mouvement intra (admis au CAFIPEMF en octobre 2020, nomination au 01/09/2021 à TPD). Il suffira à l'intéressé de transmettre un courrier après admission au CAFIPEMF.

Candidat non titulaire du CAFIPEMF

Les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue des travaux de la commission d'entretien seront affecté(e)s :

- à l'année sur cette mission (modalité d'affectation « AFA ») tout en conservant le bénéfice du poste d'origine ;
- ou à titre provisoire pour l'année scolaire s'ils n'occupent pas de poste à titre définitif.

La certification se déroulant sur deux années, il est admis que le poste d'origine à titre définitif puisse être conservé deux années scolaires de suite.

Tous les postes cités dans l'annexe 1, qu'ils soient vacants ou non, peuvent être sollicités.

Il n'y aura pas de nouvelle procédure de recrutement pour les postes de conseiller(e) qui se libéreraient :

- à l'issue de la phase principale du Mouvement intra 2021 (ex. CPC ayant sollicité un poste d'une autre nature) ;
- en fin d'année scolaire 2020/2021 (ex. CPC détaché suite à réussite à un concours).

Ces postes seront alors pourvus par des faisant-fonction pour l'année scolaire 2021/2022.

II – Nature des missions

a) Postes de CPC

Conformément aux nouvelles instructions ministérielles, au sein de chaque circonscription hors ASH, un poste de CPC sera identifié en responsabilité du suivi des « constellations mathématiques », le second des « constellations français ». Le temps de service dévolu à l'une ou l'autre de ces missions se situe dans une fourchette de 50 à 60% du temps de travail.

L'annexe 2 présente la fiche de poste de conseiller pédagogique.

Avant de postuler, il est donc nécessaire de prendre l'attache des inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions sollicitées pour s'informer des spécificités du ou des poste(s) demandé(s).

Un avis sur la candidature sera sollicité auprès de chaque inspecteur concerné par la candidature.

b) Postes de CPD

La nature des missions propres à chaque mission de CPD sont déclinées dans la fiche de poste figurant en annexe 2.

III. Formulation des candidatures

a) 1ère étape : transmission des lettres de motivation et CV pour l'organisation des entretiens

Le dépôt des documents se fera sur l'interface « Démarches simplifiées » à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/35div1cpc-cpd>

Cliquer sur le lien ou taper l'adresse du lien dans la barre d'adresse sur internet directement.

Commencer la démarche

Il existe 3 cas de connexions pour accéder à la procédure sur demarches-simplifiees.fr :

- Vous possédez déjà un compte demarches-simplifiees.fr : cliquez sur « J'ai déjà un compte » puis entrez l'e-mail et le mot de passe de connexion ;



- Vous vous connectez pour la première fois sur demarches-simplifiees.fr et vous ne possédez pas de compte : cliquez sur le bouton « Créer un compte », rentrez votre e-mail professionnel (@ac-rennes.fr), choisissez un mot de passe et cliquez sur « se connecter » ;
- Vous possédez un compte France Connect : cliquez sur le bouton « France Connect », choisissez un compte de connexion en cliquant sur un des boutons (La Poste, Impôts.gouv, etc...), rentrez les identifiants liés au compte sélectionné. La redirection vers demarches-simplifiees.fr est automatique.

Attention cela ne fonctionne pas avec EduConnect qui est propre à l'Education nationale.

Pour candidater, compléter le formulaire en ligne :

- Les champs obligatoires sont marqués *
- Joindre son CV
- Possibilité de hiérarchiser jusqu'à 8 vœux (cliquer dans le champ et choisir le poste dans le menu déroulant)
- Joindre la lettre de motivation pour le poste sollicité (une lettre par vœu puisqu'il est recherché l'adéquation poste/personne)

Le CV et la (les) lettre(s) de motivation doivent être obligatoirement des documents au format PDF. Vous pourrez enregistrer votre dossier en mode brouillon. Le brouillon est accessible depuis votre espace personnel (compte) et peut être complété à tout moment.

Une fois le dossier complété, cliquer sur le bouton « déposer mon dossier » afin de la transmettre au service instructeur c'est-à-dire la division du 1^{er} degré. Tous ces éléments seront mis à disposition des membres de la commission de recrutement.

La date limite de dépôt d'un dossier de candidature est fixée au
Jeudi 1^{er} avril 2021, 23h59

Aucun dépôt de candidature ne sera possible au-delà de cette date, le serveur sera fermé.

Même si le dossier est en mode brouillon, vous ne pourrez pas cliquer sur le bouton pour le déposer après le 1^{er} avril.

Aucune candidature ne sera examinée en dehors du dépôt d'un dossier de candidature dans l'espace « démarches simplifiées ».

A partir du 2 avril 2021, votre dossier de candidature sera pris en charge par le service en charge de la démarche

DSDEN D'ILLE ET VILAINE (35) / Division du 1^{er} degré / DIV 1C Mouvement Intra départemental.

Vous recevrez des notifications d'accusé réception par le biais de "démarches simplifiées".

Si votre candidature est acceptée (dossier complet), vous recevrez les informations nécessaires au déroulement de votre entretien devant la commission par le biais d'un mail de la DIV1 (ce.35div1aff@ac-rennes.fr).

Les entretiens devraient se dérouler courant avril 2021.

b) 2ème étape : saisie des vœux sur le serveur informatique dédié à la mobilité « SIAM »

Votre candidature doit être consolidée par la saisie de vos vœux de postes de CPC et/ou CPD sur le serveur SIAM.

Cette année le serveur ouvrira **du 6 avril 2021 14h au 21 avril 2021 minuit.**

A cette occasion et si tel votre choix, vous pourrez formuler d'autres vœux sur d'autres postes. J'attire votre attention sur le fait que les vœux éventuellement émis sur d'autres postes publiés au mouvement intra départemental 2021 seront neutralisés si votre candidature sur poste à profil est classée en 1^{ère} position par la commission d'entretien, conduisant à une nomination sur le dit poste.

En effet un vœu sur un poste à profil (CPC ou CPD) est prépondérant sur tout autre vœu quel que soit le rang de ce vœu.

Mes services restent à votre disposition pour toute question ou aide technique.

La cellule mobilité peut vous accompagner dans votre démarche et répondra sur la ligne dédiée 02.99.25.35.01 tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h à compter du mercredi 24 mars 2021.

**L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique**

signé

Dominique BOURGET

Annexe 1 - Liste des postes

Postes de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC)			
<u>CIRCONSCRIPTIONS</u>	Code UAI	Nature support	<u>PV</u> (Poste vacant) <u>PSV</u> (Poste susceptible d'être vacant)
BAIN DE BRETAGNE	0352761L	CPC CPC	PSV PSV
BRUZ	0351995D	CPC CPC	PV PV
CHATEAUGIRON	0350739N	CPC CPC	PV PV
CHATEAUBOURG	0352355V	CPC CPC	PSV PSV
COMBOURG	0350740P	CPC CPC	PSV PV
FOUGERES	0350741R	CPC CPC	PSV PSV
LIFFRE	0352762M	CPC CPC	PSV PSV
MONTFORT SUR MEU	0350742S	CPC CPC	PV PV
PACE	0353026Z	CPC CPC	PV (Création rentrée 2021) PV (Création rentrée 2021)
PAYS MALOUIN	0350744U	CPC CPC	PSV PSV
REDON	0350743T	CPC CPC	PSV PSV
SAINT GREGOIRE	0350738M	CPC CPC	PSV PV
SAINT JACQUES DE LA LANDE	0350755F	CPC CPC	PSV PSV
SAINT MALO VILLE	0352222A	CPC CPC	PSV PSV
VITRE	0350745V	CPC CPC	PSV PV
RENNES CENTRE SUD	03502974T	CPC CPC	PSV PV
RENNES EST	0351996E	CPC CPC	PSV PSV
RENNES OUEST	0350746W	CPC CPC	PV PSV
RENNES SUD	0352866A	CPC CPC	PSV PSV
ASH PARCOURS 1 ^{ER} DEGRE	0350737L	CPC ASH CPC ASH	PSV PV
ASH PARCOURS 2 ND DEGRE	0352763N	CPC ASH CPC ASH	PSV PSV

Postes de conseillers pédagogiques départementaux (CPD)			
Nature des missions	Code UAI	Nature support	<u>PV</u> (Poste vacant) <u>PSV</u> (Poste susceptible d'être vacant)
CPD Formation initiale	0351051C	CPD	PSV
CPD Formation continue	0351051C	CPD	PSV
CPD Enseignement du français	0359999D	CPD	PSV
CPD Mathématiques	0359999D	CPD	PSV
CPD Numérique	0351051C	CPD	PSV
CPD Langues vivantes	0351051C	CPD	PSV
CPD Langues et cultures régionales	0359999D	CPD	PV
CPD Préélémentaire	0351051C	CPD	PSV
CPD Politiques scolaires, éducatives et partenariales	0351051C	CPD	PSV
CPD « Arts, culture et éducation au développement durable » - secteur NORD EST	0351051C	CPD	PV
CPD « Arts, culture et éducation au développement durable » - secteur SUD OUEST	0351051C	CPD	PSV
CPD EPS	0359999D	CPD	PSV

Postes Conseillers pédagogiques de circonscription
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Formation Initiale
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Formation Continue
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) « Enseignement du Français »
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Mathématiques
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Numérique
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Préélémentaire
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Langues vivantes
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) « Langues et cultures régionales » - Breton et Gallo
Poste de Chargé(e) de mission Politiques scolaires, éducatives et partenariales
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) « Arts, culture et éducation au développement durable »
Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Education Physique et Sportive

Annexe 2 - Fiches de postes

1. Principes généraux de nomination

En application de la note ministérielle du 13 novembre 2020 parue au BOEN spécial n°10 du 16 novembre 2020, une procédure spécifique est mise en place pour le recrutement des CPC et CPD au titre de la rentrée scolaire 2021.

L'importance des missions confiées aux titulaires de ces emplois et le contexte d'exercice exigeant dans lequel elles sont assurées justifient que ces postes fassent l'objet de modalités de recrutement hors barème afin que l'adéquation entre le profil des postes et les candidats retenus soit optimale.

2. Compétences et missions

Le conseiller pédagogique est un maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité d'un IEN dont il est un collaborateur direct ou directement sous la responsabilité du Directeur académique. Sa mission est principalement d'ordre pédagogique. Il reçoit une lettre de mission qui sert de cadre à son évaluation.

Postes Conseillers pédagogiques de circonscription	
Compétences requises	→ Connaître les politiques nationales dont les programmes en vigueur → Avoir de solides références didactiques et pédagogiques → Connaître le cadre et le mode de fonctionnement de la formation initiale → Avoir des qualités d'analyse, d'expertise et de conseil → Avoir des qualités de disponibilité, d'écoute et d'organisation
Profil attendu	→ Etre titulaire du CAFIPEMF → Savoir travailler en équipe et s'inscrire dans les missions attendues
Missions	→ Participer au suivi et à la formation des enseignants, notamment les stagiaires et les débutants. → Collaborer à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques ou départementales. → Contribuer à l'amélioration des résultats des élèves par l'analyse et l'expertise des performances des écoles. → Apporter son expérience à la réflexion didactique et pédagogique. Conformément aux nouvelles instructions ministérielles, le CPC doit consacrer 60% de son temps de service à la mise en œuvre des apprentissages fondamentaux. Ainsi, dans chaque circonscription hors ASH, un poste de CPC sera identifié en responsabilité du suivi des « constellations mathématiques », le second des « constellations français ». Il est donc indispensable, en préalable à la formulation de toute candidature, de prendre l'attache des IEN de circonscription pour s'informer des spécificités du ou des postes susceptibles d'être sollicités.
Contraintes du poste :	Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Formation Initiale

Ses missions :

- le suivi et l'accompagnement des PE stagiaires (et plus particulièrement les stagiaires en prolongation et en renouvellement de stage) T1, T2, la mise en place des stages T1 et T2, l'articulation entre les besoins des PE stagiaires, T1, T2 et les parcours de formation à l'université.
- le repérage, l'accompagnement et la formation des candidats CAFIPEMF afin de renforcer le dispositif des maîtres formateurs
- participation à des réunions de groupes de travail ou de commissions traitant de l'exercice professionnel des PE stagiaires, T1 et T2.

Connaissances requises : - expérience de la formation initiale et continue,
- connaissance du cahier des charges de la formation et de l'organisation des stages,
- connaissance des attentes des écoles.

Qualités attendues : - bonne organisation temporelle et matérielle
- capacités relationnelles
- capacité à analyser une situation et à formuler une recommandation précise
- capacités d'adaptation

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Formation Continue

Ses missions s'orientent dans trois directions :

- aider à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des stages de formation continue des enseignants du premier degré à l'aide d'une analyse des besoins, des attentes des enseignants en intégrant les contraintes de fonctionnement. Il collabore avec la DAFPEN (Délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale), l'université et les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- accompagner la mise en œuvre des évolutions des programmes en concevant des outils d'aide et d'appui pour les enseignants
- participer à l'évaluation des compétences des élèves et favoriser l'amélioration de la performance du département.

Connaissances requises : Solide formation pédagogique et didactique,
Bonne connaissance des textes en vigueur,
Bonne connaissance de l'organisation des stages de Formation continue,
Bonne Connaissance des ressources disponibles tant humaines que des banques outils

Qualités attendues : Sens de l'organisation
Disponibilité et réactivité
Capacité à dialoguer et à écouter
Capacité d'analyse des situations

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) « Enseignement du Français »

Sous l'autorité directe de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), en liaison étroite avec l'adjoint au directeur académique en charge du 1^{er} degré (ADASEN) et en relation directe avec l'IEN en charge de la mission Enseignement du français et prévention de l'illettrisme, le conseiller pédagogique départemental Enseignement du français contribue à la mise en œuvre de la politique nationale à l'école.

Le (la) CPD a pour fonction :

- de conseiller l'IA-DASEN pour le développement de l'enseignement du français dans le 1^{er} degré ;
- d'animer le groupe départemental « Maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme », ceci en relation étroite avec l'IEN en charge de la mission départementale et avec les IEN chargés des circonscriptions du 1^{er} degré ;
- de contribuer à la formation des professeurs des écoles, des formateurs et des différents intervenants participant à l'action éducative de l'école.

Le CPD a un rôle de personne ressource, tant auprès de l'IA-DASEN (information, conseil, aide à la décision), du DAASEN, de l'ADASEN et de l'IEN en charge de la mission Enseignement du français, qu'auprès des acteurs à différents niveaux de mise en œuvre (circonscriptions, écoles, partenaires...).

La fonction de CPD nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, des capacités à prendre des initiatives et à assurer des responsabilités, des qualités d'organisation, d'analyse et d'expertise, un sens du contact et une aptitude à travailler en équipe.

Missions :

- Attirer l'attention de l'IA-DASEN sur les questions relatives à l'enseignement du français et soumettre des propositions susceptibles d'améliorer l'offre de service public.
- Contribuer à mettre en place, après validation par l'IA-DASEN ou de ses adjoints en fonction des dossiers, le pilotage pédagogique en français en lien avec les équipes de circonscription.
- En relation directe avec l'IEN en charge du dossier, s'assurer que l'enseignement du français contribue à la réalisation du projet d'académie.
- Suivre, notamment au niveau départemental, les dossiers : formations de proximité en français, plan bibliothèque d'école, actions éducatives fédératrices (concours, opération « Dis-moi dix mots », semaine de la presse...).
- En relation directe avec l'IEN en charge du dossier,
 - coordonner le groupe départemental « Enseignement du français et prévention de l'illettrisme » ;
 - concevoir et organiser des actions de formation destinées aux CPC ;
 - recueillir et/ou produire et diffuser les documents et les informations nécessaires aux formations de proximité.
 - Animer des groupes de travail de CPC afin de produire des documents pédagogiques et didactiques.
 - Participer à la définition et à la mise en œuvre des actions de formation au niveau départemental et aux actions à mettre en place pour répondre aux besoins des circonscriptions.
- Accompagner les formateurs et les enseignants.
- Participer, avec l'accord de l'IA-DASEN, à des missions ou des groupes académiques.
- Repérer, accompagner, évaluer et valoriser les innovations pédagogiques dans le département, en s'appuyant notamment sur l'utilisation du numérique.

Compétences attendues :

- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement.
- Posséder de solides connaissances en français.
- Faire état de compétences attestées dans le domaine de la pédagogie et de la didactique de l'enseignement du français.
- Montrer des connaissances attestées de l'environnement éducatif dans le 1^{er} degré, de la maternelle au cycle 3.
- Actualiser régulièrement ses connaissances.
- Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service.
- Savoir communiquer à l'oral et à l'écrit pour affirmer les choix institutionnels et aider à la formalisation des pratiques.
- Faire preuve de rigueur et de bonnes capacités d'organisation, d'analyse et d'expertise.
- Maîtriser l'outil informatique: emploi du tableur EXCEL, mise en œuvre des formations hybrides de type M@gistère, utilisation des espaces numériques de travail.

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentree. Le poste est implanté dans les locaux de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine à Rennes.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Mathématiques

Sous l'autorité directe de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), en liaison étroite avec l'adjoint au directeur académique en charge du 1^{er} degré (ADASEN) et en relation directe avec l'IEN en charge de la mission enseignement des mathématiques, le conseiller pédagogique départemental en mathématiques contribue à la mise en œuvre de la politique nationale à l'école.

Le (la) CPD a pour fonction :

- de conseiller l'IA-DASEN pour le développement de l'enseignement des mathématiques dans le 1^{er} degré ;
- d'animer l'équipe départementale des référents mathématiques de circonscription, ceci en relation étroite avec l'IEN en charge de la mission départementale et avec les IEN chargés des circonscriptions du 1^{er} degré ;
- de contribuer à la formation des professeurs des écoles, des formateurs et des différents intervenants participant à l'action éducative de l'école.

Le CPD a un rôle de personne ressource, tant auprès de l'IA-DASEN (information, conseil, aide à la décision), du DAASEN, de l'ADASEN et de l'IEN en charge de la mission mathématiques, qu'auprès des acteurs à différents niveaux de mise en œuvre (circonscriptions, écoles, partenaires...).

La fonction de CPD nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, des capacités à prendre des initiatives et à assurer des responsabilités, des qualités d'organisation, d'analyse et d'expertise, un sens du contact et une aptitude à travailler en équipe.

Missions :

- Attirer l'attention de l'IA-DASEN sur les questions relatives à l'enseignement des mathématiques et soumettre des propositions susceptibles d'améliorer l'offre de service public.
- Contribuer à mettre en place, après validation par l'IA-DASEN ou de ses adjoints en fonction des dossiers, le pilotage pédagogique en mathématiques en lien avec les équipes de circonscription.
- En relation directe avec l'IEN en charge du dossier, s'assurer que l'enseignement des mathématiques contribue à la réalisation du projet d'académie.
- Suivre, notamment au niveau départemental, les dossiers : plan Villani - Torossian, formations de proximité en mathématiques, Projet d'Acquisition de Compétences En Mathématiques (PACEM), actions éducatives dans le champ des mathématiques (concours, semaine des mathématiques...).
- En relation directe avec l'IEN en charge du dossier,
 - avoir une attention spécifique au déploiement du plan Villani - Torossian ;
 - coordonner l'équipe départementale des référents mathématiques de circonscription (Référents MC) ;
 - organiser les actions de formation qui sont destinées aux référents MC ;
 - recueillir et/ou produire et diffuser les documents et les informations nécessaires aux référents MC.
- Animer des groupes de travail de CPC en charge du dossier afin de produire des documents pédagogiques et didactiques.
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des actions de formation au niveau départemental et aux actions à mettre en place pour répondre aux besoins des circonscriptions et des écoles du socle.
- Mettre en place des actions de formation.
- Accompagner les formateurs et les enseignants.
- Participer, avec l'accord de l'IA-DASEN, à des missions ou des groupes académiques.
- Repérer, accompagner, évaluer et valoriser les innovations pédagogiques dans le département, en s'appuyant notamment sur l'utilisation du numérique.

Compétences attendues :

- Maîtriser les compétences de formateur dans les différents cycles d'enseignement.
- Posséder de solides connaissances en mathématiques.
- Faire état de compétences attestées dans le domaine de la pédagogie et de la didactique de l'enseignement des mathématiques.
- Montrer des connaissances attestées de l'environnement éducatif dans le 1^{er} degré, de la maternelle au cycle 3.
- Actualiser régulièrement ses connaissances.
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service.
- Savoir communiquer à l'oral et à l'écrit pour affirmer les choix institutionnels et aider à la formalisation des pratiques.
- Faire preuve de rigueur et de bonnes capacités d'organisation, d'analyse et d'expertise.
- Maîtriser l'outil informatique : emploi du tableur EXCEL, mise en œuvre des formations hybrides de type M@gistère, utilisation des espaces numériques de travail.

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée. Le poste est implanté dans les locaux de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine à Rennes.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Numérique

Les missions sont orientées selon quatre axes :

⇒ **Formation**

Centraliser les demandes de formation, participer en tant que référent numérique aux groupes de travail départementaux.

Organiser des stages départementaux développant les enjeux du numérique.

Participer aux groupes de travail et instances de décision, mobilisant la formation à distance comme levier de formation.

Participer à la conception de dispositifs de formation d'adulte en mobilisant des repères d'ingénierie.

⇒ **Conseil**

Apporter aides et conseils, par une veille d'informations, à l'inspecteur en charge du numérique et au Directeur Académique pour développer des actions et des projets.

⇒ **Expertise et ressource**

Représenter l'inspecteur en charge du numérique dans des instances partenariales ou institutionnelles.

Participer aux groupes de travail, comités locaux ou instances consultatives départementales partenariales.

Se mobiliser, avec les enseignants référents au numérique (ERUN), sur des dynamiques de conseil, auprès des collectivités territoriales.

Centraliser et coordonner les dossiers visant des demandes d'équipements et de financements, à l'échelle départementale, en lien avec le DAN.

Valoriser les problématiques du 1er degré dans les projets académiques inter-degrés (EduLab, Coopératives Pédagogiques Numériques, Interactik,...) et les projets partenariaux (Canopé, entreprises).

⇒ **Communication**

Assurer la diffusion d'événements liés au numérique, centraliser les expériences pédagogiques innovantes concernant le numérique et en assurer la diffusion.

Compétences requises

- Etre titulaire du CAFIPEMF option "Enseignement et Numérique"
- Connaître le cadre départemental et académique ainsi que les partenaires territoriaux
- Avoir des qualités d'organisation, d'analyse et d'expertise
- Manier les outils informatiques et la communication numérique avec une maîtrise aisée.
- Capacités de disponibilité et réactivité
- Capacités relationnelles

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée. Le poste est implanté dans les locaux de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine à Rennes.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Langues vivantes

Mission

- Contribuer à la mise en œuvre de l'enseignement des langues vivantes notamment dans la couverture et l'implantation des ressources nécessaires.
- Développer les compétences professionnelles des ressources tant dans le repérage le suivi que la formation.
- Assurer la réussite des élèves au niveau A1 notamment par l'analyse des résultats et le repérage des points de difficultés.

Compétences requises

- Etre titulaire du CAFIPEMF Langues vivantes
- Connaître le cadre départemental et les partenaires
- Avoir des qualités d'organisation, d'analyse et d'expertise
- Manier l'outil informatique dont EXCEL avec une maîtrise suffisante

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée. Le poste est implanté dans les locaux de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine à Rennes.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Préélémentaire

Le conseiller pédagogique départemental « maternelle » exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la mission préélémentaire dont il est le collaborateur direct.

MISSIONS

- Contribuer à l'animation et la coordination du groupe maternel départemental.
- Concevoir des outils de formation et aider à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques en relation avec les priorités départementales.
- Assurer le suivi et contribuer à l'évaluation des dispositifs « d'Accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans ».
- Participer à la mise en œuvre des actions partenariales avec les services de la « petite enfance ».
- Assurer le suivi des actions visant la cohérence et la continuité de l'école maternelle à l'école élémentaire.
- Secondier ou représenter l'IEN préélémentaire dans son rôle d'information et de communication auprès des partenaires extérieurs.

COMPÉTENCES

- Posséder une expérience soutenue dans le domaine de la formation, principalement en maternelle.
- Connaître et comprendre les enjeux actuels de l'école maternelle.
- Disposer d'une solide connaissance de la maternelle sur le plan didactique et pédagogique, étendue au cycle 2.
- Savoir travailler en équipe.
- Avoir des qualités d'organisation, d'analyse et d'expertise.
- Manier avec aisance les outils informatiques (bureautique, multimédia, formation à distance) et la communication numérique.

PROFIL

- Titulaire du CAFIPEMF, de préférence avec l'option « maternelle ».
- Expérience de conseiller pédagogique fortement souhaitée.

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée. Le poste est implanté dans les locaux de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine à Rennes.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) « Langues et cultures régionales » - Breton et Gallo

Le conseiller pédagogique départemental en langues et cultures régionales exerce sous l'autorité hiérarchique du DASEN d'Ille-et-Vilaine et la responsabilité de l'ADASEN. Il travaille également en lien étroit avec l'IEN chargé de mission en langues et cultures régionales.

Missions

- Mettre en œuvre la politique académique et départementale pour structurer et développer l'enseignement des langues et cultures régionales (breton et gallo) dans le 1er degré, en articulation avec l'enseignement de la langue française et des autres langues vivantes étrangères.
- Contribuer au fonctionnement au développement et à la coordination des sites dans lesquels les langues et cultures régionales sont enseignées.
- Conduire des actions d'accompagnement et d'évaluation des différents dispositifs concernant les langues et cultures régionales.
- Préparer et conduire des actions de formation (au niveau départemental et académique).

Actions à conduire

Toutes les actions relatives aux missions précisées ci-dessus et en particulier :

- Assurer l'accompagnement (didactique et pédagogique) des enseignants et des équipes engagés dans l'enseignement bilingue et plurilingue (approches plurielles).
- Concevoir et mettre à disposition des ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, mutualisation de documents...) incluant celles relatives à l'évaluation des compétences.
- Impulser et accompagner des projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation (stages, animations pédagogiques, ateliers...)
- Favoriser la continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école primaire et avec le collège, en élaborant et en mettant en œuvre, de manière conjointe et cohérente, des actions (liaison intercycles, projet d'école, liaison école-collège, projet commun...) et des outils (livret scolaire, protocole d'évaluation, portfolio...).
- Participer au développement des relations avec les partenaires (parents, intervenants, associations, collectivités territoriales)
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de pilotage (bases de données, enquêtes)

Profil

Pour assurer efficacement ces missions, le candidat devra faire preuve :

- de compétences didactiques et pédagogiques affirmées dans tous les domaines disciplinaires, et particulièrement dans celui de l'enseignement des langues vivantes régionales et des langues vivantes
- d'une connaissance approfondie des cultures régionales (breton et gallo)
- de solides compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation ...)
- de réelles capacités de communication, d'animation et de coopération
- d'une maîtrise dans l'usage des TUIIC

Qualifications requises

Ce poste est à vocation départementale et sera attribué, après avis d'une commission spécifique, aux candidats ayant satisfait aux critères ci-dessous :

- Etre titulaire du CAFIPEMF option Langues et cultures régionales ou s'engager à le passer (affectation provisoire) au cours de l'année d'exercice.
- Répondre aux exigences linguistiques du niveau B2 (breton) défini par le Cadre Européen Commun de référence en Langues.
- Faire état de compétences attestées dans le domaine de la pédagogie et de la didactique de l'enseignement des langues.

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentree. Le poste est implanté dans les locaux de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine à Rennes.

Poste de Chargé(e) de mission Politiques scolaires, éducatives et partenariales

Missions :

Le ou la chargé(e) de mission contribue à la préparation et au suivi des dossiers ayant trait à la mise en œuvre du projet académique dans le département. Travaillant en proximité immédiate du Directeur académique, en appui sur la Division des élèves, les Divisions du 1er et du 2d degrés, les services sociaux et infirmiers de la DSDEN, ses fonctions s'articulent particulièrement autour des missions ci-dessous.

⇒ Politique de la Ville

Aide au suivi du volet Education des Contrats de Ville et des Programmes de Réussite Educative pour les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Redon, Rennes, Saint-Malo, Fougères, Saint-Jacques-de-la-Lande.

Accompagnement du Pilotage départemental et représentation du Directeur académique : préparation des dossiers, élaboration de comptes rendus, liens avec la Préfecture, les Sous-Préfectures, les Directions départementales des Services de l'Etat, participation aux comités de pilotage, aux comités techniques, accompagnement des actions relevant de politiques nationales (Ouvrir l'école aux parents, Cordées de la Réussite).

⇒ Politiques éducatives

Selon les orientations voulues par le Directeur académique, suivi des actions concourant à la réussite scolaire (organisation, statistiques) : internats, scolarisation des Elèves issus de familles itinérantes et de voyageurs, Classes Défense Sécurité Globale ou tout autre dispositif.

Profil :

Le (la) Chargé(e) de mission est un enseignant du Premier degré expérimenté, ayant une solide connaissance du système éducatif et des fonctionnements institutionnels.

Il devra justifier de disponibilité, d'esprit de synthèse et de capacités rédactionnelles.

La maîtrise des outils classiques de la bureautique informatique est nécessaire.

La mission sera attribuée pour 3 ans, renouvelable une fois, par délégation.

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée. Le poste est implanté dans les locaux de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine à Rennes.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) « Arts, culture et éducation au développement durable »

Les conseillers pédagogiques départementaux arts, culture et développement durable exercent sous l'autorité hiérarchique du DASEN d'Ille-et-Vilaine et la responsabilité de l'ADASEN. Ils développent leurs missions sous l'autorité fonctionnelle des IEN chargés de mission en éducation artistique et culturelle et en éducation au développement durable. Ils constituent une ressource pour l'aide à la rédaction des projets d'école dans les domaines de l'EAC et du développement durable. Au regard de la taille du département et de la politique d'accompagnement des publics les plus éloignés des arts, de la culture et de l'EDD, les postes sont territorialisés: le premier nord-est et le second sud-est, la ville de Rennes étant prise en charge par les IEN chargés de mission et les conseillers de circonscription.

Les CPD arts, culture et éducation au développement durable exercent leurs missions sur deux axes:

EAC (Education Artistique et Culturelle) - Mise en place des parcours éducatifs inscrits dans la loi d'orientation et pour ce faire :

- Accompagnement, formation dans le cadre du 100% EAC
- ADAGE : suivi des projets et des équipes et aide à la mutualisation des pratiques
- Déclinaison des actions éducatives nationales adaptée aux spécificités territoriales
- Agrément au sein des circonscriptions des intervenants et des structures artistiques et culturelles

EDD (Education au Développement Durable):

- Accompagnement et déploiement de l'éducation au développement durable dans le cadre du plan de formation continue pluri-annuelle et des formations de proximité
- Agrément des intervenants et des structures engagées dans la démarche
- Suivi, impulsion et évaluation de la labellisation E3D des écoles
- Suivi, impulsion et évaluation des aires marines éducatives

Une participation régulière à des réunions sur Rennes avec les IEN porteurs des missions sera demandée.

Titre requis: CAFIPEMF de préférence arts et/ou musique

Connaissances spécifiques requises :

Expérience dans l'approche transversale des champs artistiques, sensibilité à la démarche EDD, appétence pour l'impulsion de projets en lien avec des partenaires institutionnels, associatifs ou avec des collectivités territoriales.

Qualités attendues :

- Aptitude à travailler en équipe
- Qualités d'organisation, d'autonomie et de disponibilité
- Capacités à intégrer des équipes de circonscription

Les missions sont réparties sur 2 zones géographiques.

- Nord-Est implanté dans les bureaux de la circonscription de Fougères ;
Secteurs d'intervention : circonscriptions de Fougères, Vitré, Pays Malouin, Saint Malo, Combourg, Liffré, Saint Grégoire.
- Sud-Ouest dans les bureaux de la circonscription de Redon ;
Secteurs d'intervention : circonscriptions de Montfort, Saint Jacques, Redon, Cesson, Chartes, Bain de Bretagne, Châteaubourg.

Contraintes du poste:

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée.

Poste de Conseiller Pédagogique Départemental (CPD) Education Physique et Sportive

Le poste de CPD EPS est ouvert aux enseignants du 1er degré, titulaires du CAFIPEMF option EPS et aux enseignants d'EPS du 2nd degré titulaires du CAFA.

Sous l'autorité directe de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), en liaison étroite avec l'adjoint au directeur académique en charge du 1^{er} degré (ADASEN) et en relation directe avec l'IEN en charge du dossier EPS, le conseiller pédagogique départemental EPS (CPD EPS) participe à la mise en œuvre de la politique nationale, académique et départementale en matière d'EPS à l'école.

Le CPD EPS a pour fonction :

- de conseiller l'IA-DASEN pour le développement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans le 1er degré,
- d'animer l'équipe départementale des CPC en charge du dossier EPS pour l'enseignement de l'EPS,
- d'aider à l'élaboration de la politique départementale en matière d'EPS, en liaison avec les partenaires locaux,
- de contribuer à la formation des professeurs des écoles et des différents intervenants participant à l'action éducative de l'école.

Le CPD EPS a un rôle de personne ressource, tant auprès de l'IA-DASEN (information, conseil, aide à la décision), qu'auprès des acteurs à différents niveaux de mise en œuvre (circonscriptions, écoles, partenaires...).

La fonction de conseiller pédagogique nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités et une grande capacité à travailler en équipe.

Missions :

- attirer l'attention de l'IA-DASEN sur les questions inhérentes à l'EPS dans le département et soumettre des propositions,
- mettre en place, après validation par l'IA-DASEN, la politique départementale en EPS au niveau des circonscriptions dont il est référent,
- en relation directe avec l'IEN en charge du dossier EPS et du second CPD EPS, coordonner l'équipe départementale EPS,
- recueillir et/ou produire et diffuser les documents et les informations nécessaires aux CPC en charge du dossier EPS ainsi qu'organiser les actions de formation qui leur sont destinées,
- animer des groupes de travail de CPC en charge du dossier EPS afin de produire des documents pédagogiques et didactiques,
- suivre au niveau départemental les dossiers :
 - le développement du sport scolaire dans le 1^{er} degré
 - le développement des rencontres sportives scolaires
 - EPS et ASH
- participer à la définition et contribuer à la mise en œuvre des actions de formation au niveau départemental et des circonscriptions de référence,
- accompagner les enseignants dans la mise en œuvre du cycle 3,
- participer, avec l'accord de l'IA-DASEN, à des missions ou des groupes académiques,
- participer aux jurys d'examen et de concours auxquels il est convoqué,
- repérer, accompagner, évaluer et valoriser les innovations pédagogiques dans le département, notamment en matière de numérique.

Compétences attendues :

- maîtriser les compétences de formateurs dans les différents cycles d'enseignement,
- posséder une parfaite connaissance de l'environnement éducatif et de l'enseignement de l'EPS dans le 1er degré,
- actualiser régulièrement ses connaissances,
- être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service,
- savoir communiquer à l'oral et à l'écrit pour affirmer les choix institutionnels et aider à la formalisation des pratiques,
- faire preuve de bonnes capacités d'organisation,
- maîtriser l'outil informatique et les plates-formes de formation.

Contraintes du poste :

Il faut envisager, lors des vacances scolaires, de travailler au-delà de la sortie des élèves et avant la pré-rentrée. Le poste est implanté dans les locaux de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine à Rennes.